

LA CULTURE À L'INTENTION  
DU JEUNE PUBLIC

De la  
disponibilité  
à  
l'accessibilité

---

---

**M É M O I R E**

de l'Association québécoise des comités culturels scolaires

À l'intention du ministère de la Culture et des  
Communications et du ministère de l'Éducation

---

---

novembre 2002

---

## PRÉSENTATION

---

La culture pour jeune public, comme la culture pour adultes, prend maintenant toutes les formes de la création, de la production et de la diffusion : spectacles en théâtre, danse, musique et art multidisciplinaire, ateliers pédagogiques développés par les musées, les écomusées et les lieux historiques, animation autour du livre comme des arts du cirque.

Par contre, selon les commentaires recueillis par le Conseil des Arts et des Lettres du Québec personne ne semble y trouver son compte. Ainsi, le Conseil dans un rapport de rencontres exploratoires avec les milieux artistiques et culturels écrivait :

*« Lorsqu'il est question d'accessibilité, le système d'éducation est considéré comme un partenaire majeur. Les commentaires suivants témoignent de ce point de vue.*

*" L'instauration d'une tradition par rapport aux arts passe par un travail auprès de l'éducation." " Si on ne fait pas des efforts importants de sensibilisation aux arts auprès des jeunes enfants, on va dire les mêmes choses dans 20 ans ; rien ne changera."*

*« Ces affirmations ont cependant été suivies de nombreuses récriminations à l'endroit du milieu de l'éducation. C'est un constat d'échec que font les participants en ce qui a trait aux efforts de pénétration du milieu scolaire. Et selon d'autres, "les plaintes relatives au rapport avec l'éducation sont les mêmes depuis plusieurs années, ce qui illustre bien que les choses n'avancent pas". »*

*(Conseil des arts et des lettres : rapport des rencontres exploratoires interrégionales et pluridisciplinaires avec les milieux artistiques et culturels, tenues du 27 octobre au 5 novembre 1999. Site Internet du CALQ)*

Depuis maintenant plus de vingt-cinq ans, le rapprochement culture-éducation a été encouragé sur toutes les tribunes et en de multiples occasions. Les deux ministères ont signé, le 19 avril 1997 un Protocole d'entente « La Culture et l'Éducation, deux partenaires indissociables » dont « l'orientation principale » était de « diffuser la culture auprès des jeunes ». Le 2 novembre 2000, les deux ministres signaient une déclaration commune « Pour les jeunes, l'école et la culture ». Certes la situation, depuis vingt-cinq ans, et comme nous le constaterons plus loin, a immensément changé quant à la création, la production et la diffusion à l'intention du jeune public. Par contre, la situation ne semble pas avoir bougé notablement chez le « consommateur » naturel, le milieu scolaire.

Est-ce que le maintien d'un même mode de fonctionnement devrait apporter des changements qui n'ont pas eu lieu depuis les années soixante-dix ? Y aurait-il une autre, ou d'autres façons de réaliser l'objectif que nous recherchons tous ? Faut-il continuer à utiliser des moyens dont les résultats ne sont pas toujours évidents quant à la « pénétration » du système scolaire ? Notre propos est donc d'examiner l'ensemble de la situation pour y déceler, soit les défauts du système, soit les lacunes, tant du soutien à la création, à la production et à la diffusion, que les carences du milieu scolaire à jouer le rôle que nous devrions normalement en attendre.

Nous espérons jouer un peu ce rôle que réclamait le ministère de la Culture et des Communications dans son Mémoire aux États généraux sur l'Éducation :

« ... une stratégie (pour suppléer aux carences du système d'éducation) d'autant plus nécessaire que les efforts pour sensibiliser les jeunes à l'importance de la culture et du patrimoine proviennent aujourd'hui essentiellement de l'extérieur du système d'éducation».

(Mémoire du ministère de la Culture et des Communications à la Commission des États généraux sur l'Éducation; Québec, 16 octobre 1996, page 12)

C'est dans une recherche de nouveaux moyens pour pallier à ces « carences du système d'éducation » et dans la recherche d'une stratégie plus large que l'Association québécoise des comités culturels scolaires a préparé le présent Mémoire.

Notre espoir est de trouver des moyens réalistes et réalisables qui permettront aux écoles, à toutes les écoles, de participer régulièrement et plusieurs fois par année, à des manifestations et à des activités culturelles organisées et présentées par des professionnels ou des « amateurs reconnus ». En atteignant un tel objectif, nous permettrions, par le fait même, aux artistes de mieux vivre de leur art.

Pour rendre compte de notre démarche de réflexion, nous avons divisé le texte en deux sections :

- constats sur la situation d'aujourd'hui,
- développements pour demain

Ces énoncés ne sont pas d'ordre normatif ou directif, mais se veulent une invitation à des échanges de validation pour un meilleur renforcement des maillages entre la réflexion et l'action en culture jeune public, entre le milieu culturel et le milieu scolaire.

Espérant, Madame, Monsieur, que notre apport permettra un avenir prometteur, tant pour la pratique culturelle en général, jeune et adulte, que pour l'avenir de la création et de la production culturelle québécoise.

---

Paul Labrecque, président  
René Gibeault, secrétaire  
Association québécoise des comités culturels scolaires <sup>(1)</sup>

novembre 2002

---

(1) Annexe 1 : Description des comités culturels scolaires et de l'Association

# Première partie

## Description de la situation actuelle

### « De la démocratisation de la culture... »

Note : La Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique du ministère de la Culture et des Communications publiait, en novembre 1999, une étude intitulée :

### « De la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle »

#### L'étude définit ainsi la démocratisation de la culture :

« La démocratisation de la culture (est) axée sur le soutien à la création, le développement d'une infrastructure de production, le maintien de hauts standards de qualité, la dimension professionnelle de l'activité culturelle et les formes d'expression les plus nobles qu'elle vise à rendre accessibles au plus grand nombre. L'action publique menée dans la perspective de la démocratisation est plus centralisée. » (page 5)

« La plupart du temps, l'intervention des pouvoirs publics en faveur de l'accessibilité se concentre sur l'offre et la production, pour combler les faiblesses du marché, accroître la diversité des produits et contrer les inégalités économiques et sociales d'accès. Elle passe également par la sensibilisation du public, l'éducation et le développement de la demande correspondant en général à l'offre de produits subventionnés. » (page 9)

#### Et en fait l'évaluation suivante :

« Si le succès du mouvement de démocratisation est incontestable au plan de la production, **elle paraît toutefois atteindre des limites du point de vue de l'élargissement de la demande** et de la participation par les moyens traditionnels. » (page 19)

« ...si l'offre de produits culturels est diversifiée et abondante, la fréquentation, qui a connu une croissance remarquable jusque dans les années 1980, augmente à peine, stagne et chute même dans certains secteurs. » (page 22)

« Le Ministère pourrait poursuivre son action en concentrant ses efforts sur le support au système de production dans le champ des beaux-arts au risque, fort probablement, d'accroître l'écart entre les milieux culturels et les publics... » (page 25)

« Devant le demi-succès obtenu dans la poursuite de cet objectif, choisit-on de revoir les moyens élaborés au cours des dernières décennies ou plutôt de changer l'objectif en question, en optant pour un relativisme correspondant mieux à la vie culturelle contemporaine ? » (page 25)

**Selon cette étude, le ministère de la Culture et des Communications inscrit actuellement son action dans le cadre de la « démocratisation de la culture ».**

Dans la première partie de notre mémoire, nous désirons illustrer ce constat par quelques exemples qui touchent l'ensemble de la problématique de la culture à l'intention du jeune public, particulièrement celle qui s'adresse au système scolaire et aux écoles :

- L'école courtisée
- La création et la production de spectacles et activités à l'intention du jeune public
- Analyse des programmes actuels :
  - artistes à l'école et tournée des écrivains
  - mesure specta-jeunes
  - projets de concertation culture-éducation
  - les journées de la culture et la semaine québécoise des arts et de la culture à l'école
  - enseignement des arts dans les écoles

---

## 1. L'ÉCOLE COURTISÉE

---

L'école a pour mission, selon les orientations de l'énoncé de politique « L'ÉCOLE TOUT UN PROGRAMME », d'instruire, de socialiser, et de qualifier les enfants qui lui sont confiés. Sa tâche première est donc de transmettre les programmes d'étude qu'édicte le ministère de l'Éducation. Le calendrier scolaire prescrit un minimum de 180 jours de classe et des semaines de 23,5 heures. Les enseignantes et les enseignants vous diront et vous prouveront que le temps alloué à l'enseignement des programmes d'étude constitue un minimum qu'il ne faut raccourcir sans de bonnes raisons.

La Centrale des syndicats du Québec publiait, au début des années 80, un document sur « l'école fourre-tout ». Le Conseil supérieur de l'Éducation, dans son avis de mars 1987 écrivait : « ...même en faisant porter à l'école une large part du poids du développement de l'enfant, on ne peut pas s'attendre à ce qu'elle réponde à tous les besoins, tout en continuant d'assumer adéquatement les fonctions particulières qui lui incombent ».

Les visées et les pratiques de l'école primaire. Avis au ministre de l'Éducation, Conseil supérieur de l'Éducation, mars 1987, page 9.

### UN PORTRAIT DE LA SITUATION

Nous ne réussissons jamais, ici, à donner une idée exacte de la quantité de réclames que reçoit une école. Tentons tout de même une énumération qui ne saurait être exhaustive. Le but de l'exercice est de permettre de comprendre, d'une part, la saturation qu'expriment les directions d'écoles et, d'autre part, les commentaires recueillis par le Conseil des Arts et des Lettres du Québec lors « *des rencontres exploratoires interrégionales et pluridisciplinaires avec les milieux artistiques et culturels* ». Ceci explique le peu d'impact des publicités que font parvenir aux écoles les organismes culturels incluant, probablement, celles du ministère de la Culture comme celles du ministère de l'Éducation, surtout lorsque ces envois sont adressés à « la personne responsable » de l'école.

(Voir Annexe 2 pour une liste, non exhaustive, d'autres réclames que peut recevoir une école.)

**À TOUTES CES RÉCLAMES  
IL FAUT AJOUTER LES SOLLICITATIONS DU MILIEU CULTUREL**

Du répertoire du MCC : **UNE RENCONTRE VAUT MILLE MOTS** (2000-2001)

SECTEURS	NOMBRE D'ENTREPRISES		NOMBRE DE SPECTACLES
	1993-1994	2000-2001	2000-2001
Musique	21	25	67
Danse	7	18	33
Théâtre	34	40	87
Arts multidisciplinaires	0	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>86</b>	<b>191</b>

**Noter cette augmentation de 24 organismes (39 %) de 1994 à 2001**

Les organismes qui s'annoncent sur le site du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (**RIDEAU**) et qui ne paraissent ni au répertoire du MCC, ni à celui du CALQ :

Musique	17
Danse	1
Théâtre	9
Arts multidisciplinaires	7
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>

En additionnant :

- **les organismes subventionnés par le Conseil des Arts et des Lettres du Québec et le ministère de la Culture et des Communications**
- **les organismes qui s'annoncent sur le site du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU)**

nous obtenons les résultats suivants :

<b>Musique</b>	<b>42</b>
<b>Danse</b>	<b>19</b>
<b>Théâtre</b>	<b>49</b>
<b>Arts multidisciplinaires</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>120 organismes culturels</b>

Puis les **ORGANISMES LOCAUX ET RÉGIONAUX** également reconnus par le ministère de la Culture et des Communications :

Région Bas-Saint-Laurent - **43** organismes  
Région de Québec – **73** organismes  
Région de l'Estrie – **40** organismes  
Région de l'Outaouais – **25** organismes  
Région de la Côte-Nord – **12** organismes  
Région Gaspésie-Îles-de-la-Mad – **26** organismes  
Région Chaudière-Appalaches – **22** organismes  
Région des Laurentides – **8** organismes  
Région Centre-du-Québec – **15** organismes

Région Saguenay-Lac-Saint-Jean – **20** organismes  
Région de la Mauricie – **21** organismes  
Région de Montréal – **104** organismes  
Région Abitibi-Témiscam. – **27** organismes  
Région Nord-du-Québec – **6** organismes  
Région de Laval – **6** organismes  
Région de Lanaudière (14) – **8** organismes  
Région de la Montérégie (16) – **30** organismes

Pour un total de **486 organismes** (arts visuels, musées, lieux patrimoniaux et historiques, cinémas, médias et nouvelles technologies, bibliothèques, et arts de la scène) qui offrent des activités pédagogiques à l'intention des écoles. Bien sûr, ces organismes offrent leurs services aux écoles de leur région et quelques rares organismes nationaux peuvent agir régionalement. Il n'en demeure pas moins que ces publicités, ces sollicitations s'ajoutent à toutes celles que les écoles reçoivent des organismes nationaux.

Enfin, **TOUS LES AUTRES ANIMATEURS CULTURELS** qui ne paraissent dans aucun répertoire, mais qui n'en continuent pas moins à courtiser les écoles. À titre d'exemple :

### **En théâtre**

La Nuit des Temps, compagnie de marionnettes  
Théâtre Feu Vert  
Kobol, marionnettes  
L'Impromptu de l'Assomption,  
Productions de l'Autre,  
Théâtre de la Volée  
Centre Mnémo  
Théâtre La Catapulte  
Théâtre Biscuit  
Théâtre La vieille 17

Atelier Bleu M'ajjiiik, cie de théâtre  
Troupe Sac à Malice  
Théâtre du Pot aux roses  
Mise au jeu  
Théâtre contre violence,  
Le théâtre Mobilus inc.  
Ateliers et stages de Pierre Chartrand,  
Les Animeris  
Théâtre de la Source  
Compagnie de théâtre Magasin

### **En musique**

Angèle Arsenaault, auteure-compositeure-interprète  
CréaSon, spectacle-laboratoire de création musicale  
Productions musicales Le Tour du Québec  
Les productions Bastingalle

Ensemble Clavivent  
Ensemble Anonymus,  
Les Violon du Roy

### **En variété**

Cléobule Ü, personnage clownesque  
Animagerie enr. Service d'animation personnalisée  
Spectacles illimités J.F.P. inc.  
Musée Juste pour rire : « Les amuseurs pour enfants »  
Les Fabulations de Pierre-le-Conteur  
Jean Laprise, poète troubadour  
A.M.I.A. inc. la science en spectacle  
Marc Tardif, La magie de la communication

Les animations Foudurix,  
Pico le Clown  
Pierre le Magicien  
Animaclown  
Pro-5 inc. spectacles adaptés  
Lebel et Labelle, jongleurs-clowns  
Animagination,  
ArtÉmis formation

### **En littérature**

La Boîte à livres, animation du livre  
Les animations de Philippe Tisseyre sur la lecture  
L'ensemble Tirelou, contes et chansons de Félix Leclerc

Les productions Mon Oncle, animation, littérature  
Compagnie La Belle Menteuse, spectacles littéraire  
Et dansent les mots...

Ateliers d'animation sur le livre des éditions du Raton Laveur

### **En art plastique**

Marc-Aurèle Fortin présenté aux enfants par Bernard Legault

La Rotonde

### **En muséologie**

Muséobus, un musée mobile...

Les Musée d'histoire de Montréal « plus de 75 activités éducatives et dynamiques pour le milieu scolaire ».

### **En danse**

Nokuri danse, spectacles-ateliers en danse

Brouhaha danse

Ballets contemporains de Montréal, ballet mobile

Troupe de danse Évasion inc.

Comme il n'existe pas de répertoire de ces organismes et de ces personnes, il va de soi que cette liste n'est pas exhaustive. **Mais dans tous les cas il s'agit de publicités reçues dans les écoles.**

Enfin, ajoutez les **316 artistes** du programme « LES ARTISTES À L'ÉCOLE » et les **102 écrivains** de la « TOURNÉE DES ÉCRIVAINS ».

Bien sûr, ces organismes et ces personnes poursuivent des objectifs différents et n'offrent pas les mêmes productions artistiques. Mais il faut retenir que les écoles les reçoivent tous.

### **De cette surabondance, au moins quatre constats peuvent être tirés**

- Le milieu culturel, les associations professionnelles du milieu culturel et les artistes ont raison de regretter le peu de "collaboration" du milieu scolaire et continueront sans doute à le faire. En effet, celui-ci ne pourra jamais "satisfaire" tous les intervenants du milieu culturel.
- Il est impossible que tous ces intervenants du milieu culturel "vivent" de leurs activités. Il reste donc le système actuel de subventions qui ne pourra jamais répondre à toutes les demandes de "compensation" pour le manque à gagner. Surtout si, en plus des organismes "officiellement accrédités" tant d'autres intervenants (plus ou moins) culturels continuent de solliciter le réseau scolaire.
- « (...) les statistiques sur le nombre de représentations et de spectateurs cachent une autre réalité : la très grande variabilité des données d'une année à l'autre et d'une compagnie à l'autre. Par exemple, alors que, pour 4 ou 5 compagnies, le nombre de représentations et de spectateurs croît beaucoup en 1987-1988 pour diminuer d'autant, sinon plus en 1988-1989, c'est la situation contraire (diminution en 1987-1988 et croissance en 1988-1989) qui se produit pour 4 ou 5 autres compagnies. »

(Situation de la diffusion des productions artistiques professionnelles destinées au jeune public pour le CACUM; Mallette, Major, Martin, avril 1990, page II, 7)

- Ce déluge de sollicitations auprès des écoles rend les moyens conventionnels de contacts (communiqués de presse, envois d'affiches, téléphones, ...) à peu près inutiles. Ce trop plein, tout en témoignant d'une grande richesse et de l'intérêt à la communiquer, peut contribuer à rendre les écoles indifférentes ou peu sensibles.

## 2. LA CRÉATION ET LA PRODUCTION DE SPECTACLES ET ACTIVITÉS À L'INTENTION DU JEUNE PUBLIC.

---

Les organismes culturels ne peuvent que réclamer plus de subventions puisqu'il leur est impossible de vivre de leur art. Le système scolaire, les écoles, ne peuvent qu'être objet de critiques car elles ne pourront jamais permettre au milieu culturel à l'intention du jeune public de vivre de son art. Nous ne sommes pas les seuls à faire ces constats.

« Le Québec se retrouve donc face au dilemme dramatique d'avoir, per capita, le plus grand bassin de créateurs au monde et de n'avoir aucune audience pour recevoir leurs œuvres. »

(Bulletin du Regroupement québécois de la danse, No 8 / Février 1996, page 3)

« Le Ministère pourrait poursuivre son action en concentrant ses efforts sur le support au système de production dans le champ des beaux-arts au risque, fort probablement, d'accentuer l'écart entre les milieux culturels et les publics... »

La Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique du ministère de la Culture et des Communications, page 25

Déjà, en 1991, le Groupe-conseil, présidé par monsieur Roland Arpin écrivait : « (...) les organismes culturels et les institutions connaissent des difficultés parfois cycliques, souvent chroniques. Il est sans doute des cas où l'offre de services est trop grande par rapport à la capacité d'accueil du public. »

(Une Politique de la culture et des arts du Groupe-conseil présidé par monsieur Roland Arpin, juin 1991, page 97)

Le comédien Raymond Cloutier faisait une sortie fort remarquée en mars 1998 sur la surproduction de nos théâtres. En décembre 2000, une journaliste du Soleil lui demandait si la situation avait changé :

« ...Raymond Cloutier n'en maintient pas moins son diagnostic de mars 1998 sur l'état de santé du théâtre... Le problème fondamental en demeure un de développement du public, selon lui. Il invite à produire moins et mieux et à investir les sommes épargnées dans cette rubrique (développement du public). »

(Le Soleil, 9 décembre 2000)

Le sociologue, Fernand Dumont, dans « *Raisons communes* », faisait la réflexion suivante :

« Nos politiques culturelles restent actuellement confinées dans des limites fort traditionnelles. Subventionner les créateurs, fort bien. Mais le public est-il une masse informe qu'il suffit de mobiliser par des publicités appropriées ? Une politique culturelle ne devrait-elle pas être en premier lieu une politique du partage de la culture ?... D'ailleurs, la politique capable d'une prise de conscience et d'actions à la mesure du virage nécessaire ne saurait être la responsabilité exclusive de l'État, même si celui-ci doit jouer un rôle majeur. Elle relève aussi d'initiatives et de groupes divers dont l'engagement volontaire est déjà le signe de la vitalité de la culture. »

(Fernand Dumont dans **Raisons communes**, pages 117 et 118, Les Éditions du Boréal, 1995)

Le ministère lui-même fait le constat :

« Si, depuis trente ans, l'État a beaucoup investi pour favoriser la création et la production et si, à l'autre bout de la chaîne, il a fait en sorte qu'existent des lieux pour accueillir les spectacles, peu d'efforts ont jusqu'à maintenant visé les publics, y compris celui des jeunes. »

« Or, il paraît clair, aujourd'hui, qu'il ne sert à rien d'accentuer la circulation et la multiplication des spectacles sans, auparavant, mettre en place les mécanismes qui permettront de développer les publics. D'où la nécessité d'une intervention mieux ciblée de la part de l'État et de ses partenaires. »

(Politique de diffusion : Remettre l'art au monde)

M. François Colbert, titulaire de la Chaire de gestion des arts à l'École des hautes études commerciales de Montréal, donnait en août 1993, une conférence dans le cadre du Forum internationale «Arts et Culture, École et Économie»:

« D'un point de vue économique, les produits culturels sont soumis aux mêmes lois que tous les autres biens de consommation : pour que les producteurs puissent survivre sur un marché, il faut qu'il y ait des acheteurs prêts à se procurer les produits mis en vente, et du nombre de consommateurs potentiels dépendra la quantité de biens à produire, et donc le nombre de producteurs pouvant trouver une place sur ce marché. »

À l'automne 1999, le Mouvement pour les arts et les lettres (MAL) réclamait une hausse récurrente de 45 millions du budget annuel du Conseil des arts et des lettres du Québec et 100 millions de plus par année pour le Conseil des arts du Canada. (Le Devoir, 14 décembre 2000)

Jacques Rigaud, auteur de *Libre culture* (Gallimard, 1990) faisait remarquer, lors d'un colloque organisé par l'École des Hautes Études commerciales de Montréal (17,18 et 19 octobre 1991) :

« Si du jour au lendemain les fonds destinés à la culture étaient doublés, la situation n'en serait pas résolue pour autant. »

(Cité dans *Jeu*, No 63, juin 1992)

Lors du même colloque, Philippe Urfalino du C.N.R.S (France) montra

« comment la politique culturelle en France était passée d'objectifs qui arrivaient, dans les années cinquante, à viser conjointement la démocratisation culturelle et la création sans conflit, au dilemme que connaissent aujourd'hui toutes les politiques culturelles, dilemme qui les oblige à choisir entre développement culturel et soutien financier direct aux artistes et à la production. »

(Cité dans *Jeu*, no 63, juin 1992, page 98)

À titre d'exemple de cette approche de démocratisation de la culture, voici un communiqué transmis par Le Devoir du vendredi 6 octobre 2000 :

## **POLITIQUES CULTURELLES**

### **Le Conseil des arts distribue dix millions** (les soulignés sont de nous)

Le Conseil des arts délie les cordons de sa bourse gonflée de dix millions supplémentaires par le dernier budget fédéral, en février. L'organisme de subvention a annoncé plus tôt cette semaine que le gros du magot bénéficierait aux jeunes artistes et aux programmes destinés aux jeunes publics.

Ainsi, 2,5 millions seront versés à 37 orchestres du Canada, notamment pour encourager le développement de programme pour les jeunes, et 2,2 millions additionnels seront distribués aux compagnies des arts de la scène, mais aussi aux maisons d'édition ou aux musées dont les projets et la programmation visent les jeunes artistes et le jeune public. En plus, 800 000 \$ sont alloués aux subventions d'aide aux artistes en début de carrière.

Stéphane Baillargeon, LE DEVOIR

Autres exemples :

### **Programme de soutien (de la ville de Montréal) au développement des organismes culturels montréalais 1999** (les soulignés sont de nous)

« L'ensemble de ce programme vise à mettre en valeur et à renforcer la diffusion artistique et culturelle sur le territoire montréalais. Le programme est bonifié grâce au partenariat financier mis en place dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal. »

« Condition générale du programme : dans le cadre de ce programme, on entend par organisme culturel tout organisme ou regroupement d'organismes dont la principale activité est la création ou la diffusion d'activités culturelles professionnelles. »

(Extrait de la présentation du programme, 1999)

### **Le Conseil des Arts et des Lettres du Québec** (les soulignés sont de nous)

« En 1998, le Conseil a jugé essentiel de renforcer la diffusion des productions québécoises auprès du jeune public. Il contribue notamment au financement d'une étude menée sous l'égide du Conseil québécois de la musique, en collaboration avec le Conseil québécois du théâtre et le Regroupement québécois de la danse, en vue de faire le point sur les enjeux de la diffusion auprès du jeune public. » (page 7)

« À ce rattrapage dont l'objectif est la consolidation des organismes s'ajoutent d'autres besoins, tels que ceux liés au développement de marchés sur les plans national et international. En outre, le secteur des arts et lettres doit être davantage soutenu dans ses efforts pour élargir l'accessibilité de la population à la culture - en particulier du côté des jeunes - et pour développer la vie artistique sur l'ensemble du territoire québécois. Il faut mieux soutenir la création en aidant individuellement les artistes professionnels. » (page 5)

(Extraits du MÉMOIRE DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC  
À LA COMMISSION DE LA CULTURE (octobre 1999)

**Ces trois exemples illustrent bien notre propos. Dans les trois cas, on veut augmenter la fréquentation des lieux culturels et dans les trois cas, on ne s'adresse pas à la clientèle mais aux organismes culturels. Visa le blanc tua le noir ? Constat que faisait Fernand Dumont : « Nos politiques culturelles restent actuellement confinées dans des limites fort traditionnelles. Subventionner les créateurs, fort bien. Mais le public est-il une masse informe qu'il suffit de mobiliser par des publicités appropriées ?**

Nous avons de la difficulté à comprendre le raisonnement. Il existe une surabondance de créations et de productions. Ces créateurs et producteurs se plaignent de ne pouvoir jouer et

regrettent l'absence du réseau scolaire. Ils font aussi le constat que les modes actuels de communication avec le réseau scolaire sont inefficaces. Conclusion ? Ajoutons encore plus de subventions aux créateurs et producteurs, encourageons les « jeunes organismes culturels ».

Nulle part il n'est question d'organiser la clientèle, de soutenir la demande, de susciter et de favoriser la participation active du réseau scolaire. Seule la mesure specta-jeunes fournit précisément une aide à la clientèle. Mais encore là, la mesure ne cherche-t-elle pas davantage à soutenir les diffuseurs qu'à répondre aux besoins des écoles ?

Reprenons les conclusions de l'étude de la Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique du ministère de la Culture et des Communications :

« ...si l'offre de produits culturels est diversifiée et abondante, la fréquentation, qui a connu une croissance remarquable jusque dans les années 1980, augmente à peine, stagne et chute même dans certains secteurs. » (page 22)

« Le Ministère pourrait poursuivre son action en concentrant ses efforts sur le support au système de production dans le champ des beaux-arts au risque, fort probablement, d'accentuer l'écart entre les milieux culturels et les publics... » (page 25)

« Devant le demi-succès obtenu dans la poursuite de cet objectif, choisit-on de revoir les moyens élaborés au cours des dernières décennies ou plutôt de changer l'objectif en question, en optant pour un relativisme correspondant mieux à la vie culturelle contemporaine? » (page 25)

---

### 3. ANALYSE DES PROGRAMMES CULTURELS ACTUELS

---

Le ministère de la Culture et des Communications et le milieu culturel organisent ou soutiennent plusieurs programmes ou activités qui visent le milieu scolaire. L'objectif général de ces programmes et de ces actions vise un rapprochement entre ces deux milieux. Il s'agit d'un objectif poursuivi depuis trente ans. Il nous semble important d'en examiner, sinon la pertinence, du moins l'efficacité, surtout à la lecture de commentaires que nous avons cités plus hauts.

Du document du ministère : « *De la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle* »

« Si le succès du mouvement de démocratisation est incontestable au plan de la production, elle paraît toutefois atteindre des limites du point de vue de l'élargissement de la demande et de la participation par les moyens traditionnels. »

Des commentaires recueillis par le Conseil des Arts et des Lettres du Québec : (les soulignés sont de nous)

« Lorsqu'il est question d'accessibilité, le système d'éducation est considéré comme un partenaire majeur. Les commentaires suivants témoignent de ce point de vue.

« L'instauration d'une tradition par rapport aux arts passe par un travail auprès de l'éducation." " Si on ne fait pas des efforts importants de sensibilisation aux arts auprès des jeunes enfants, on va dire les mêmes choses dans 20 ans ; rien ne changera. »

Ces affirmations ont cependant été suivies de nombreuses récriminations à l'endroit du milieu de l'éducation. C'est un constat d'échec que font les participants en ce qui a trait aux efforts de pénétration du milieu scolaire. Et selon d'autres, "les plaintes relatives au rapport avec l'éducation sont les mêmes depuis plusieurs années, ce qui illustre bien que les choses n'avancent pas". » (les soulignés sont de nous)

(Rapport des rencontres exploratoires interrégionales et pluridisciplinaires avec les milieux artistiques et culturels tenues du 27 octobre au 5 novembre 1999. Produit par la Direction des Affaires publiques  
Rédaction: Claudine Audet, adjointe à la Présidente-directrice générale, Janvier 2000)

## **Programme RENCONTRE CULTURE-ÉDUCATION**

### **Volet 1 : artistes à l'école et tournée des écrivains**

Les programmes Artistes à l'école et Tournées des écrivains existent depuis maintenant une quinzaine d'années. Le ministère de la Culture y consacre quelque 500 000 \$ annuellement. Leur gestion centrale était alors assurée conjointement par les ministères de la Culture et de l'Éducation. Depuis deux ans, les commissions scolaires et les bureaux régionaux des ministères de la Culture et de l'Éducation en assurent la gestion.

Il s'agit de programmes appréciés des écoles et qui rencontrent les objectifs qu'ils s'étaient fixés. Ils encouragent les écoles à recourir aux ressources culturelles, ils développent chez les élèves le plaisir, le goût et l'habitude de la fréquentation des œuvres, des lieux et des événements culturels tout en développant leur sens critique. Ils favorisent la collaboration entre les intervenants du milieu scolaire et du milieu culturel, et peuvent valoriser les professions du domaine des arts et de la culture.

Mais nous pourrions nous poser, ici encore, la question : s'agit-il d'un système de subventions pour développer la préoccupation culturelle des enseignantes et des enseignants ou plutôt d'un mécanisme pour subventionner les artistes et les écrivains ?

Est-ce que l'essentiel ne se résume pas dans ce constat que faisait le ministère de la Culture dans son mémoire à la Commission des États généraux sur l'Éducation ?

« ... tous ces efforts (du milieu culturel) ne suppléeront jamais, à eux seuls, aux carences du système d'éducation et leur efficacité demeurera timide tant qu'ils ne s'inscriront pas dans une stratégie plus large, fondée sur la continuité et la concertation : une stratégie d'autant plus nécessaire que les efforts pour sensibiliser les jeunes à l'importance de la culture et du patrimoine proviennent aujourd'hui essentiellement de l'extérieur du système d'éducation ».

(Mémoire du ministère de la Culture et des Communications à la Commission des États généraux sur l'Éducation (Québec, 16 octobre 1996, page 12)

Il existe des subventions pour la tournée des artistes et des écrivains, des subventions du ministère de l'Éducation dans le cadre du 1,3 M\$ accordé aux écoles primaires qui réalisent des

projets culturels, des subventions pour des projets de concertation culture-éducation, les concours des Prix Essor.

Combien d'heures le personnel enseignant et les directions d'école doivent-ils consacrer à remplir des formulaires et écrire des projets, en espérant une réponse positive ?

À titre d'exemple, voici comment s'administre le programme Tournée des écrivains et Artistes à l'école dans une commission scolaire :

1. Les écoles prennent connaissance du document du MCC et de celui élaboré par la commission scolaire concernant les modalités d'admission.
2. Les écoles doivent faire parvenir, avant la fin octobre de chaque année, le formulaire DEMANDE auprès de la personne responsable à la commission scolaire.
3. Afin de compléter le formulaire, les écoles doivent contacter l'artiste avant même de savoir si le projet est accepté. Elles doivent s'informer des dates disponibles, des honoraires, des frais de transport et d'hébergement ainsi que des matériaux nécessaires au bon fonctionnement du projet. Elles doivent également compléter le formulaire en indiquant si l'artiste est assujéti aux taxes, son adresse complète et mentionner pourquoi elles ont choisi cet artiste. Les enseignants qui le reçoivent doivent faire mention du réinvestissement qu'il y aura en classe suite à sa venue et indiquer comment l'enseignant prévoit préparer les élèves.
4. La personne responsable de ce dossier à la commission scolaire reçoit alors les demandes et vérifie si toutes les informations y sont présentes. Dans le cas où il en manque, il doit communiquer avec l'école afin de s'assurer que tout soit complet.
5. Le comité de sélection analyse les projets présentés. Le manque de financement oblige souvent celui-ci à modifier ses critères afin de les rendre plus restrictifs.
6. Lorsque le projet est refusé, les écoles doivent en aviser l'artiste ou l'écrivain. Par contre, lorsque le projet est accepté, la direction doit compléter le formulaire « LETTRE D'ENTENTE » et le faire approuver et signer par l'artiste ou l'écrivain. S'il s'agit d'un écrivain, une autre étape s'ajoute. Celui-ci doit retourner la lettre d'entente à l'Union des écrivains afin de faire parvenir une série de livres à l'école concernée.
7. La lettre d'entente est alors envoyée au responsable à la commission scolaire qui autorise un transfert budgétaire à l'école bénéficiaire.
8. L'école doit alors faire une demande de paiement auprès du service des finances de la commission scolaire qui émet un chèque à l'école qui devra le remettre à l'artiste.
9. L'école devra compléter un formulaire d'évaluation de l'atelier et le faire parvenir à la personne responsable du dossier à la commission scolaire.
10. Enfin, la commission scolaire doit rédiger un bilan annuel du Programme Culture-Éducation et le faire parvenir au bureau régional.

Il faut se rendre à l'évidence qu'il s'agit d'un dossier qui exige beaucoup d'énergies pour un financement parfois dérisoire, administrativement coûteux et souvent décevant pour les écoles dont les projets doivent être refusés.

## **Programme RENCONTRE CULTURE-ÉDUCATION**

### **Volet 2 : les sorties culturelles (la mesure specta jeunes)**

« Par ce partenariat, les deux ministères veulent susciter, stimuler et valoriser des interventions concertées, adaptées et novatrices en matière d'éducation et de culture, et ce, dans le respect de leurs compétences propres, au regard de la complémentarité de leurs milieux respectifs et en tenant compte des réalités locales, régionales et nationales. »

Protocole d'Entente entre le ministère de la Culture et des Communications  
et le ministère de la l'Éducation, avril 1997.

Extraits du site Internet du ministère de la Culture et des Communications :

« Le programme couvre une partie des frais de transport pour que les élèves assistent à des spectacles offerts par les diffuseurs professionnels des arts de la scène (théâtre, musique, chanson et danse) ou pour qu'ils participent à des activités éducatives proposées par des organismes culturels professionnels dans les autres domaines des arts et de la culture. »

#### ***Lieux culturels***

« Les écoles peuvent obtenir le remboursement d'une partie des frais de transport des élèves pour participer à des activités éducatives conçues spécialement pour les groupes scolaires dans des lieux culturels professionnels tels les musées, les centres d'exposition, les lieux d'interprétation du patrimoine, les festivals de cinéma et de vidéo, les services d'archives, etc. L'aide ne peut excéder **25%** des frais de transport. Les écoles présentent leur programme de sorties à leur commission scolaire. »

#### ***Arts de la scène***

« Pour les sorties dans les salles de spectacles, les écoles doivent s'adresser directement aux diffuseurs professionnels reconnus par le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil des arts et des lettres du Québec afin d'obtenir un remboursement pouvant atteindre **40%** des frais de transport (ancienne mesure Specta-jeunes). Cependant, dans les régions où il y a eu entente avec les diffuseurs à cet effet, les écoles s'adressent à leur commission scolaire pour leurs sorties culturelles en arts de la scène. »

Il s'agit d'une mesure positive qui favorise la participation de certains élèves aux spectacles en art de la scène et constitue un soutien appréciable. Toutefois, son application présente des difficultés que nous voudrions illustrer par quelques exemples.

Les comités culturels scolaires souhaitent, partout où la collaboration est possible, s'associer à un diffuseur reconnu par le ministère de la Culture. Par contre, depuis la réorganisation administrative des commissions scolaires, celles-ci couvrent des territoires immenses. Il devient ainsi illogique, pour certaines écoles, de participer aux activités de leur comité culturel scolaire si elles ne doivent fréquenter que les salles désignées.

Trois exemples :

#### Du comité culturel scolaire de la Côte-du-Sud :

« Le problème de base est la distance. Pour l'instant, la seule salle de spectacle reconnue sur notre territoire est à Montmagny. Si les élèves de l'école de St-Léon veulent s'y rendre, c'est 87 km à parcourir (aller seulement). Il y a plusieurs autres écoles dans ce cas. Notre territoire scolaire couvre trois M.R.C. : Bellechasse, Montmagny et l'Islet. Un vaste territoire avec 45 écoles primaires.

Nous aurions voulu diviser notre territoire en trois pôles culturels : St-Jean-Port-Joli (pour l'Islet), St-Damien (pour Bellechasse) et Montmagny (pour Montmagny). Nous aurions alors des lieux de diffusion à des distances raisonnables pour toutes les écoles. Seule la salle de Montmagny est une salle reconnue, donc éligible à la mesure specta-jeunes.

Bref, notre comité veut valoriser et favoriser la culture dans nos écoles. Mais nous nous heurtons cependant à des normes qui nous coupent tout financement. Ce n'est certes pas facilitant pour donner plus de place à la culture dans notre commission scolaire. »

(extrait d'une lettre de M. Claude Gignac, directeur d'école et président du comité culturel scolaire de la Côte-du-Sud)

#### Du comité culturel scolaire l'Enfance de l'Art :

La mesure specta-jeunes a été refusée aux écoles du comité culturel scolaire de l'arrondissement La Baie parce qu'elles ne se rendaient pas à la salle de spectacle de Chicoutimi, seule reconnue par le ministère. Or il est plus dispendieux pour ces écoles de se rendre à Chicoutimi, en profitant de la mesure, que de présenter le spectacle dans une salle convenable de La Baie sans recours à la mesure specta-jeunes.

#### Des comités culturels scolaires de l'île de Montréal :

Enfin, nous voudrions soulever le cas des écoles de l'île de Montréal. Plusieurs arrondissements ont formé un comité culturel scolaire en s'associant aux maisons de la culture qui disposent d'une salle de spectacle professionnellement équipée. Ces écoles n'ont pas droit à la mesure specta-jeunes. Certaines écoles, désignées défavorisées par le programme « l'École montréalaise », profitent toutefois de mesures de soutien qui remplacent la mesure specta-jeunes. Par contre, les écoles « non désignées » n'ont droit ni à l'une ni à l'autre de ces mesures. Est-il normal qu'une seule institution de l'île de Montréal ait droit à la mesure specta-jeunes ? Est-il normal que les écoles primaires de Rivière-des-Prairies ou de Pointe-aux-Trembles prennent plus d'une heure pour se rendre à un spectacle alors qu'elles disposent d'une salle professionnelle sur leur territoire ?

Malgré son nom, il nous semble que cette mesure a davantage pour objectif d'aider les diffuseurs, (et encore, que certains diffuseurs) que d'aider les jeunes à fréquenter les lieux de spectacles en art de la scène. Les objectifs d'une telle mesure devraient être de favoriser une participation régulière des élèves à des activités culturelles hors école et son application devrait se faire en fonction des besoins des écoles. Pourquoi les élèves en milieu rural n'auraient-ils pas droit aux mêmes privilèges que les élèves des milieux urbains ? D'autant plus que ces élèves doivent déjà, soir et matin, subir des heures de transport pour se rendre à l'école et en revenir.

Nous voudrions également soulever la question du **25 %** alloué au transport pour les autres sorties culturelles. Nous espérons que ce pourcentage rejoindra, le plus tôt possible, le **40 %** de la mesure specta-jeunes. Il ne nous semble pas normal que les salles de spectacles et les musées ou les lieux historiques ne soient pas traités également. L'objectif des sorties culturelles devrait être d'initier les élèves à tous les éléments de la culture de son environnement et non de favoriser certaines institutions.

Si, selon les enquêtes menées par le ministère de la Culture et des Communications entre 1979 et 1999, « l'offre de produits culturels est diversifiée et abondante, la fréquentation, qui a connu une croissance remarquable jusque dans les années 1980, augmente à peine, stagne et chute même dans certains secteurs » nous devrions considérer comme un investissement toute dépense effectuée pour assurer une relève de la clientèle. Et c'est l'école qui peut le mieux assurer, démocratiquement, cet apprentissage culturel. Il nous semble donc que les mesures d'aide devraient être pensées, organisées et distribuées en fonction des besoins des écoles et non d'intervenants ayant déjà accès à d'autres programmes de soutien.

## **Programme RENCONTRE CULTURE-ÉDUCATION**

### **Volet 3 : Les projets de concertation culture-éducation**

Ces projets sont intéressants, mais sont gérés de façon centralisée par le ministère de la Culture (budget et évaluation des projets ne se font que par les intervenants du ministère de la Culture). Cette offre de service est moins connue du milieu de l'éducation et pourrait, par le fait même, favoriser ceux qui ont déjà été initiés. Un bilan officiel par région devrait être diffusé annuellement afin de faire connaître les projets acceptés.

## **Les Journées de la culture - Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école**

Depuis maintenant quatre ans, les dernières journées du mois de septembre sont consacrées à la culture. Il s'agit d'une excellente initiative de démocratisation de la culture. La multitude des projets sur l'ensemble du territoire, la couverture médiatique ainsi que la participation des citoyens témoignent amplement du bien fondé d'une telle organisation. Ces journées ont d'autant plus d'impact qu'elles sont bien situées, à quelques jours ou semaines de la rentrée culturelle, du moins pour la clientèle adulte.

L'organisme chargé d'organiser les journées de la culture s'adresse régulièrement aux écoles, les invitant à participer aux activités programmées. Comme il leur a déjà été dit, ce choix de la fin septembre ne pourrait tomber plus mal pour les écoles. Il s'agit d'une des périodes les plus occupées de l'année scolaire. Les directions d'école et les enseignants sont alors à compléter leur organisation de l'année : finalisation des inscriptions des élèves pour le 1<sup>er</sup> octobre, embauche des enseignants supplémentaires, ajustements des groupes d'élèves, formation des conseils d'établissement, élaboration des projets éducatifs pour l'année, etc...

Plusieurs comités culturels scolaires et directions d'école nous ont fait part de la difficulté, sinon de l'impossibilité de participer réellement à ces journées de la culture. Cette « rentrée culturelle » ne correspond à rien pour le milieu scolaire. Sa « rentrée » a déjà eu lieu depuis un mois.

Par contre, le milieu scolaire est habitué, depuis dix ans maintenant, à organiser ses propres journées de la culture lors de la « Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école ». Il est regrettable que deux ministères, qui ont signé un protocole d'entente et qui poursuivent les mêmes objectifs ne réussissent pas à s'entendre pour mener conjointement une action qui aurait autrement d'impact si elle était concertée. La Semaine québécoise des arts et de la culture à

l'école a lieu en février. Pourquoi l'organisation actuelle des Journées de la culture n'aurait pas un double mandat : concentrer ses efforts vers la clientèle adulte en septembre et se joindre à l'organisation de la Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école en février pour la clientèle jeune public et les écoles ?

Ainsi, les services éducatifs des musées, des écomusées, des lieux historiques et culturels pourraient concentrer leurs efforts sur une période où les écoles sont disponibles et déjà mobilisées. Les services éducatifs des lieux culturels, comme les services éducatifs des commissions scolaires auraient le temps, de septembre à février, d'établir des contacts et de structurer des projets. Cette Semaine québécoise des arts et de la culture deviendrait ainsi un véritable temps fort de ce lien Éducation-Culture.

## Enseignement des arts dans les écoles

Dans le cadre d'une appréciation générale de la situation actuelle, nous pouvons considérer que, dans le « combat » pour l'école, deux tendances se manifestent : l'école « humaniste » qui voudrait former l'adulte cultivé, autonome et critique et l'école « utilitaire » qui voudrait former le travailleur utile qui s'intégrera facilement au travail et à la société.

Le système scolaire implante, depuis septembre 2000, les nouveaux programmes et la nouvelle grille matières. À cause de la structure de cette grille matières qui devient, dans la pratique, la grille horaire de l'école, certaines craintes se sont manifestées au sujet de l'enseignement des arts à l'école.

Tous les programmes présents à la grille matières sont obligatoires. Par contre, le temps qui leur sera alloué est facultatif et doit être décidé par le conseil d'établissement. La principale cause d'inquiétude vient de la répartition du temps réservé aux spécialistes : enseignement de l'anglais, de l'éducation physique, et des deux options en art. « *Présentement, les arts font difficilement le poids devant l'éducation physique et la langue seconde quant aux choix pédagogiques complexes que le conseil d'établissement de chaque école doit prendre relativement aux grilles matières à appliquer.* » (Réginald Harvey, *Le Devoir*, 24 et 25 mars 2001, page F4)

Dès l'an dernier, les associations professionnelles des enseignants en art et plusieurs organismes du milieu culturel manifestaient leurs craintes en mettant sur pied la « Coalition pour une réelle éducation artistique » (la CRÉA) pour défendre la place réservée à l'enseignement des arts. Les inquiétudes qui habitaient alors le milieu des éducateurs spécialisés en arts et les milieux de la création et de la diffusion pour les jeunes se sont avérées réalistes et fondées.

Nous n'avons pas en main le portrait des choix faits par les conseils d'établissement cette année. Le problème se posera surtout lorsque la grille matières des deuxièmes et troisièmes cycles du primaire devra être appliquée avec l'arrivée des nouveaux programmes à ces niveaux. Quant au secondaire, on prévoit déjà certaines difficultés à appliquer la grille matière (voir l'Instruction 2001-2002).

Il est étonnant que ce problème se pose suite à l'adoption d'un énoncé de politique éducative qui voulait, entre autres, rehausser le niveau culturel des programmes d'étude. Il nous semble que la

base essentielle de ce « rehaussement du niveau culturel » de l'école devrait être une intégration obligatoire de l'enseignement des arts à l'enseignement régulier.

Est-ce que cette évaluation, faite en France, s'appliquerait aussi au Québec ?

« Dans une société qui se targue de l'importance qu'elle accorde aux arts et à la culture, l'éducation artistique occupe pourtant une position ambiguë. Les hommes politiques de toute obédience la portent en drapeau sans toujours accorder les moyens nécessaires à son développement. Le système éducatif, tout en l'inscrivant aux programmes obligatoires, la réduit souvent à la portion congrue. Le monde culturel méprise parfois cette ressource tout juste bonne à boucler les fins de mois des artistes. Les responsables sociaux ne la convoquent qu'au nom d'une sorte d'action humanitaire pour banlieues à la dérive... »

Denyse Beaulieu, en éditorial à la revue Autrement,  
no 139 « L'enfant vers l'art », octobre 1993, page 16

## Deuxième partie

### Vers la démocratie culturelle

L'étude de la Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique du ministère de la Culture et des Communications définit ainsi la démocratisation de la culture :

« La démocratie culturelle, (...) appelle une définition plus large de la culture, défend la diversité des formes d'expression et prône leur intégration au quotidien. L'approche, qui prend appui sur un mode d'intervention plus décentralisé, favorise une plus large participation des citoyens à la vie culturelle et à la fréquentation des œuvres, mais également au processus de création et à l'exercice des pouvoirs culturels » (page 5)

« ... la démocratie culturelle privilégie la participation active à la vie culturelle, notamment via les pratiques en amateur. » (page 10)

« Dans un modèle de démocratie culturelle, l'intervention publique se veut davantage décentralisée. L'exercice du pouvoir, fondé sur la représentativité, se trouve réparti entre les différents paliers gouvernementaux, les milieux professionnels et les citoyens. Ce partage du pouvoir culturel doit permettre une meilleure prise en charge par les régions et le milieu. » (page 10)

Dans cette deuxième partie de notre mémoire, nous désirons examiner certaines avenues qui, nous l'espérons, seront plus efficaces et prometteuses que la situation qui prévaut actuellement :

- **coopération entre les ministères de la Culture et de l'Éducation**
- **décentralisation réelle**
- **implications municipales**
- **pratiques en amateurs**
- **implications des commissions scolaires et des conseils d'établissement**
- **approches différentes pour les écoles primaires et secondaires**

L'approche actuelle des intervenants (ministère de la Culture et des Communications, Conseils des arts du Québec et du Canada) se situe nettement dans le cadre d'une démocratisation de la culture. Comme le constatait l'étude de la Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique : (les soulignés sont de nous)

« Si le succès du mouvement de démocratisation est incontestable au plan de la production, elle paraît toutefois atteindre des limites du point de vue de l'élargissement de la demande et de la participation par les moyens traditionnels. En tout état de cause, il faut admettre du moins que la démocratisation de la culture et le soutien à la vie culturelle sont des missions également légitimes, mais que l'une ne peut être l'instrument de l'autre. » (page 19)

« ... si l'offre de produits culturels est diversifiée et abondante, la fréquentation, qui a connu une croissance remarquable jusque dans les années 1980, augmente à peine, stagne et chute même dans certains secteurs. » (page 22)

Serait-il possible de développer, pour le secteur de la culture à l'intention du jeune public, cette approche de la démocratie culturelle sans pour autant renoncer aux fonctions actuelles de subvention à la création, à la production et à la diffusion ? Nous ne prétendons pas apporter ici toutes les réponses ni circonscrire la totalité des implications qu'un tel changement suppose. Nous proposons plutôt une amorce de réflexion qui impliquerait le système scolaire comme un joueur majeur du secteur. Les recommandations que nous faisons vont, pour la plupart, dans ce sens.

## La concertation Éducation-Culture

Le Groupe-conseil présidé par monsieur Roland Arpin faisait les constats suivants en 1991 :

« (...) on devrait s'attendre à ce que (...) le ministère de l'Éducation et celui des Affaires culturelles, aient des liens très poussés entre eux, échangeant réflexions, orientations et projets. Or, il n'en est rien. Une meilleure concertation, le partage d'objectifs "congruents", la coordination au niveau de l'action commune seraient les premières démarches à effectuer pour faire croître l'accès des Québécois à la vie culturelle. Mais ce simple geste de bonne volonté en laissera plusieurs sceptiques. Ils se diront que le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Éducation, c'est la rencontre du pot de terre et du pot de fer !

On ne peut nier que le ministère de l'Éducation est une vaste et importante organisation administrative, qui a des contraintes et des obligations à la proportion même de sa taille. On ne saurait ignorer, par ailleurs, les nombreuses sollicitations que reçoit un tel ministère de la part de tous ceux qui voudraient bien, ultimement, entrer dans les classe pour y faire la promotion de leurs nombreux produits et de leur non moins nombreuses bonnes idées. »

UNE POLITIQUE DE LA CULTURE ET DES ARTS,  
proposition présentée à madame Liza Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles du Québec, juin 1991

Nous avons précédemment fait état de cette situation "de l'école courtisée", situation qui n'a certes pas changée depuis 1991.

Concernant la concertation entre les deux ministères, les commentaires du Groupe-conseil ont été entendus.

« Que le partenariat entre le ministère de l'Éducation et le ministère des Affaires culturelles soit renforcé par un programme de coordination permanente entre les deux ministères et que cette coordination prenne appui sur un programme de travail conjoint. »

UNE POLITIQUE DE LA CULTURE ET DES ARTS  
du Groupe-conseil présidé par monsieur Roland Arpin, juin 1991, page 171

En 1997, la ministre de l'Éducation, Madame Pauline Marois et la ministre de la Culture, Madame Louise Beaudoin signaient un Protocole d'entente.

Le 2 novembre 2000, le ministre de l'Éducation, Monsieur François Legault et la ministre de la Culture, Madame Agnès Maltais signaient une Déclaration conjointe.

Les deux ministères travaillent-ils réellement ensemble ou agissent-ils chacun de son côté avec chacun ses clientèles, quitte à tenir quelques rencontres par année pour un échange d'informations ?

Les actions des deux ministères et du Conseil des Arts et des Lettres (la mesure specta jeunes, les artistes et écrivains à l'école, les journées de la culture, la semaine québécoise des arts et de la culture à l'école, les prix Essor, le 1,3 M\$ du MEQ aux projets culturels des écoles primaires, le programme de concertation culture-éducation) visent toutes la même clientèle : l'école. Par contre, il nous semble que chacun des deux ministères, sous prétexte qu'il s'agit de sa clientèle, concocte ses programmes et actions en vase clos.

Y aurait-il lieu, en réunissant les quelques millions de dollars que représentent tous ces programmes, de revoir l'ensemble des actions des deux ministères en identifiant clairement la clientèle visée et les objectifs à atteindre ? Cette entreprise, dans le cadre du Protocole d'entente, devrait se réaliser conjointement par les deux ministères quitte à leur adjoindre quelques praticiens représentatifs des deux milieux.

Cette démarche aurait au moins le mérite d'unifier et de simplifier les actions des deux ministères et de les rendre accessibles et gérables par les utilisateurs. Nous pensons particulièrement aux directions d'écoles qui n'en finissent plus de monter des projets et de remplir des formulaires.

## **La pratique en amateur**

« De nombreuses études ne démontrent-elles pas, à l'évidence, que le goût pour les arts et la culture s'acquiert dès le plus jeune âge ? »

(La Politique culturelle du Québec : Notre culture notre avenir)

« On s'entend généralement pour dire que l'école doit être la voie privilégiée d'accès à la culture...Les premiers contacts des jeunes avec les arts de la scène ont lieu à l'école. »

(Politique de diffusion : Remettre l'art au monde)

« L'exposition en bas âge est constituée de deux composantes, la fréquentation d'une manifestation culturelle et la participation à une manifestation culturelle; or il semble que ce soit la deuxième façon de consommer un produit culturel qui favorise le plus la fréquentation future »

(François Colbert, professeur de marketing et titulaire de la Chaire de gestion des arts aux HEC de Montréal.  
Actes du Forum international Arts et culture, Montréal, 16 août 1993, page 29)

« (...) la culture dont il est ici question, c'est la culture pour tous que l'on veut rendre accessible à tous les Québécois » mentionnait le Groupe-conseil présidé par monsieur Roland Arpin (1991, page 103). Encore faut-il déterminer ce que peut vouloir dire « la culture pour tous ». S'agit-il uniquement de la culture du spectateur, d'une culture de clientèle ? Mais également d'une culture participative, de cette culture pratiquée par le plus de citoyens possibles, par goût, durant leurs loisirs ?

Le Groupe-Conseil (1991) répond indirectement, et longuement, à cette question dans le chapitre deux de sa Proposition (page 107 à 173) : Favoriser l'accès à la vie culturelle.

Lorsqu'il y est question du « comportement des Québécois en matière d'activités culturelles » les références et les statistiques portent sur :

- « la fréquentation des lieux culturels »(page107)
- « la fréquentation des établissements culturels »(page 111)
- « des sorties aux spectacles »(page 111)
- « de l'écoute des médias électroniques »(page 114)
- « de distribution des équipements culturels »(page 132)
- « de la place de la culture dans les médias »(page 135)
- « de l'impact des médias sur les choix culturels »(page 140)
- « de la promotion des activités culturelles » (page 142)
- « de développer l'éducation culturelle comme voie d'accès à la vie culturelle et  
« comme condition pour assurer une consommation culturelle »(page 147)

Nulle part il n'est question d'activités artistiques pratiquées par les citoyens. D'ailleurs, existe-t-il des statistiques sur les pratiques culturelles des Québécois, c'est-à-dire les activités artistiques **pratiquées** par les Québécois ? Sans doute la consommation culturelle est-elle un indice du "niveau culturel" des Québécois, mais la pratique culturelle des Québécois serait une jauge beaucoup plus significative de notre appropriation de cette culture. Nous ne semblons pas disposer de statistiques valables sur cette pratique culturelle des Québécois. Nous croyons que le nouvel Observatoire sur la culture pourrait y consacrer du temps et des ressources et qui nous traceraient un portrait de la situation actuelle et de son évolution au cours des prochaines années.

Il nous faut « *occuper le territoire de notre culture* » comme le dit l'Académie des lettres du Québec dans son mémoire aux États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Occuper notre culture comme on dirait l'occupation d'un lieu. Les spectateurs, comme les badauds, n'occupent un lieu. Ils font, à la rigueur, du lèche-vitrines. Les participants, les acteurs eux, occupent le lieu où ils s'impliquent. Les Québécoises et les Québécois, en ce sens, doivent « *occuper* » la culture québécoise

Les activités artistiques pratiquées en amateur sont à la fois source d'épanouissement personnel et d'intégration sociale. Elles constituent l'un des modes privilégiés d'appropriation de l'art et de la culture. Le développement du temps libre, le souhait d'une culture plus conviviale et plus participative, la recherche d'un épanouissement personnel en dehors du travail sont autant de facteurs qui devraient faire l'objet d'une plus grande attention des services du ministère de la Culture. Dans toutes les régions du Québec, ces amateurs d'art et de culture devraient disposer de ressources leur permettant de pratiquer leurs loisirs : disponibilité de locaux de pratique, accès à la documentation, ressources professionnelles, moyens de représentation pour leurs réalisations, etc... Même les lieux professionnels de diffusion devraient offrir à ces "amateurs" les conditions d'exercice et de manifestations à leur disposition. Ces lieux appartiennent d'abord aux populations locales et régionales qui les font vivre. D'ailleurs, ces "amateurs" sont aussi les premiers à solliciter tant les professionnels de l'art et de la culture que les lieux de diffusion.

« Une petite troupe qui fait son chemin » écrivait Kathleen Lavoie dans Le Soleil du 18 décembre 1999, à propos de la troupe Variation de Val-Bélair. « (...) le succès de la jeune troupe tient à un ingrédient aussi intangible qu'essentiel : la passion. Seule cette fibre conductrice permet à la quatre-vingtaine de danseurs et de comédiens amateurs, grands et petits, parents et enfants, d'abattre le boulot nécessaire à la réalisation de telles productions. »

« ... avoir accès à la culture artistique, ce n'est ni seulement créer, ni seulement analyser des œuvres (être historien d'art), ni cultiver « le champ de l'art en spécialiste », mais pouvoir comprendre en quoi une pratique et une analyse de la pratique permettent de comprendre ce qui est de l'ordre du champ artistique et d'avoir conscience des valeurs en jeu.

En d'autres termes, se cultiver à l'École, c'est avoir l'occasion de construire des outils qui permettront de réfléchir l'art, comme un « champ de culture » et d'exercer certains modes de pensée caractéristiques de ce « champ de culture » (l'art) issu d'une culture (civilisation). »

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE À L'ÉCOLE de Isabelle Ardouin  
Collection Pratiques et enjeux pédagogiques

« Remettre l'art au monde... ce sont les pouvoirs publics québécois, municipaux et scolaires qui s'associent pour agir en partenaires dans le but de favoriser les meilleures conditions, l'accès et la qualité de présentation des œuvres de nos artistes, de nos organismes artistiques et de nos entreprises culturelles des arts de la scène. » (les soulignés sont de nous)

(Louise Beaudoin, ministre de la Culture dans la présentation de la Politique de diffusion des arts de la scène, Remettre l'Art au monde)

Devrions-nous ajouter : dans le but de favoriser une plus grande pratique culturelle populaire ?

Cette question de la pratique en amateur soulève au moins deux avenues : les activités scolaires et parascolaires en art et les groupes d'amateurs adultes qui pratiquent un art. Comme notre propos concerne le jeune public, nous nous limiterons ici aux activités artistiques et culturelles pratiquées dans les écoles primaires et secondaires et au collégial.

Combien d'élèves ont poursuivi leurs études parce qu'ils étaient impliqués dans une activité culturelle : harmonie, troupe de théâtre, de danse, exposition d'œuvres, etc. ?

Quand nos musiciens, comédiens et danseurs ont-ils ressenti un tel attachement à une pratique artistique qu'ils en ont fait une vocation sinon une carrière ?

Quand les abonnés du TNM, de l'Orchestre symphonique de Montréal, de l'Agora de la danse ou du Musée des Beaux-Arts ont-ils attrapé cet engouement pour les représentations artistiques et culturelles ?

En plus d'être des motifs « d'attachement à l'école » ces pratiques en amateurs, durant les cours et en activités parascolaires, équipent les élèves pour la vie. Combien d'entre eux continueront à pratiquer, toujours en amateurs, une activité artistique? Sans oublier que ces personnes constitueront inévitablement cette « relève de la clientèle » que souhaitent les lieux culturels professionnels.

Il s'agit ici d'un cas concret de « démocratie culturelle », de cette culture pratiquée par la population.

« Une politique culturelle ne devrait-elle pas être en premier lieu une politique du partage de la culture ?... Elle relève aussi d'initiatives et de groupes divers dont l'engagement volontaire est déjà le signe de la vitalité de la culture.

Pourquoi une politique libérale envers les créateurs, quand l'inculture raréfie leurs publics ?»

(Fernand Dumont)

Plusieurs écoles secondaires et collèges organisent déjà de telles activités culturelles pour leurs élèves. Il faut savoir l'effort que ça représente pour les animateurs et les enseignants qui doivent y consacrer tant d'énergie et de temps à obtenir des conditions minimales de fonctionnement : disponibilité de locaux, budgets minimaux, équipements essentiels, soutien des instances décisionnelles, allègement de tâche et surtout reconnaissance.

Est-ce que la culture au Québec se porterait mieux si toutes les écoles secondaires et tous les collèges organisaient des ciné-clubs, des orchestres ou harmonies, des troupes de théâtre, des expositions d'art plastique, des clubs de photographie, des clubs d'échecs, etc. ?

Le Ministre de l'Éducation, M. François Legault, annonçait, le 2 novembre dernier, l'injection de 1,3M\$ pour favoriser les activités culturelles des écoles. Il s'agira fort probablement de projets ponctuels, conçus et réalisés durant une année scolaire. Est-ce que cet investissement serait mieux utilisé et plus profitable s'il poursuivait un ou des objectifs précis selon un plan d'action étudié et appliqué par des intervenants tant des ministères de l'Éducation et de la Culture que du milieu ? Est-ce que les résultats seraient plus valables si cet investissement cherchait plutôt à soutenir des actions et activités culturelles permanentes ?

Nous nous permettons la longue citation suivante pour illustrer ce que pourraient être un objectif et un plan d'action concrets, accompagnés de moyens conséquents, pour favoriser la pratique en amateur dans le réseau scolaire.

Le 14 décembre 2000, M. Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale de France et Mme Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication donnaient une conférence de presse commune annonçant leurs « **Orientations pour une politique des arts et de la culture à l'École** » Le 26 mars 2001, M. Lang publiait un plan d'action concret des « **actions de la mission pour l'éducation artistique dans le domaine musical** »

« Conformément aux priorités définies par le Ministre, la mission a engagé un travail important dans le domaine du développement de la pratique vocale et chorale de l'enfant, dans le premier degré. Dans un premier temps, la réflexion s'est organisée autour de deux axes : les programmes et les plans de formation.

- les **programmes** : dans le cadre des travaux de la commission présidée par le recteur Philippe Joutard, la mission a proposé un ensemble de dispositions visant à donner une priorité à la pratique vocale de l'enfant.
- la **formation** avec une plus juste place à la formation initiale du maître comme à celle de chefs de chœurs très qualifiés.

Dans un deuxième temps, et parallèlement aux visites dans les Académies, la mission a cherché à être concrète dans la mise en œuvre du plan : avec la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO), elle a mis en forme un texte cadre de **Charte départementale du développement de la pratique chorale**.

Sous l'autorité du recteur et sous l'impulsion de l'inspecteur d'Académie, la charte doit permettre la mise en place de partenariats concourant à la généralisation de la pratique vocale et chorale. L'échelon du département apparaît bien adapté à la mise en place d'une politique à la fois

conforme aux grandes orientations nationales et compatible avec les réalités locales. Dans bien des endroits, il existe déjà de nombreuses initiatives. La création des chartes départementales n'a pas d'autre but que de mieux les coordonner et de leur donner les moyens de se développer. Ainsi les chartes seront réellement un outil au service des acteurs du terrain. Ces chartes comprennent un volet formation important.

**La mise en place de ces chartes pour la rentrée prochaine fera l'objet de mesures financières spécifiques d'un montant total de 12 MF. L'objectif est de couvrir l'ensemble des départements en cinq ans.**

Enfin, aussi bien pour les instrumentistes amateurs que pour les futurs professionnels, il apparaît important d'apporter un **soutien à la pratique musicale d'ensemble des étudiants** : orchestres, chœurs et big-bands... »

## **L'implication des municipalités et des municipalités régionales de comtés.**

« En 1990, les dépenses culturelles des municipalités du Québec s'élevaient à environ 200 millions de dollars, (dont 100 millions aux bibliothèques) ce qui représentait 22 % du financement des arts et de la culture (Étude sur le financement des arts et de la culture au Québec, Samson, Bélaire, Deloitte & Touche, 1990). »

UNE POLITIQUE DE LA CULTURE ET DES ARTS,  
proposition présentée à madame Liza Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles du Québec  
par le Groupe-conseil sous la présidence de monsieur Roland Arpin, juin 1991 }

Est-ce que la situation s'est améliorée depuis ? Voici les statistiques de l'Atlas québécois de la culture pour l'année 1998 :

### **Pourcentage des dépenses totales des municipalités consacré à la culture et dépenses culturelles par habitant**

« On doit tenir compte du rôle capital que jouent les municipalités en matière de culture, bien sûr par leur réseau de bibliothèques publiques, mais aussi par la mise en valeur de leur patrimoine et leur aide aux activités culturelles locales, qui sont souvent le fait d'amateurs très intéressés. **Il reste que, parmi les pays occidentaux, le Québec est l'une des sociétés où l'administration locale est la moins présente dans le financement des arts et de la culture.** »

« La principale dépense culturelle des municipalités est la bibliothèque avec environ 60 % de l'ensemble des dépenses consacrées à la culture... »

Voir tableau des dépenses culturelles par régions administratives pour les années 1993, 1995 et 1997 en ANNEXE 3

**Donc :**

**32,52 \$ per capita ( 94 \$ per capita pour les dépenses récréatives)**

**soit 3,4 % en dépenses culturelles par rapport aux dépenses d'opérations;**

**58,7 % de ces dépenses culturelles étaient pour les bibliothèques.**

En 1996 **les collectivités territoriales françaises** (régions, départements et communes de plus de 10 000 habitants) ont dépensé 30,3 milliards de francs (soit 4,6 milliards d'euros) pour la culture. En moyenne, les dépenses culturelles représentent **5,4 %** des dépenses générales des collectivités territoriales.

(Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'administration générale.  
Bulletin du Département des études et de la prospective, Hors série - octobre 2000)

Ces chiffres, évidemment, laissent songeur. Il serait urgent, à notre avis, que les régions soient davantage sensibilisées à l'importance et la nécessité d'une vie culturelle locale et régionale. Il s'agit certainement d'un élément essentiel de cette prise en charge, de cette valorisation des régions.

Le ministère de la Culture et des Communications soutient depuis quelques années, les municipalités et les municipalités régionales de comtés qui souhaitent se doter d'une politique culturelle.

Nous soulevons cette question de l'implication locale et régionale dans les activités culturelles parce que toutes les écoles du Québec s'y trouvent et que c'est à ce niveau que les implications sont les plus nécessaires et productives. Les élèves des écoles sont aussi les jeunes citoyens de ces municipalités. Bien que l'école donne des cours d'éducation physique, soit équipée de gymnases et dans certains cas de piscines, maintienne des aires de jeux et des cours d'écoles, organise des activités et des équipes sportives, les municipalités n'en continuent pas moins à construire des parcs, des terrains de jeux, des arénas, à organiser des équipes sportives, à engager un responsable et des animateurs des activités sportives à l'intention de leurs enfants. Comment se fait-il que le même raisonnement ne s'applique plus lorsqu'il est question d'activités culturelles pour ces mêmes enfants ?

## **Décentralisation réelle**

Dans un document (*Pour un partenariat durable, l'entente de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications, 1995*) rédigé par le ministère de la Culture en concertation avec l'Union des municipalités du Québec, il est affirmé que « le nouveau cadre de développement culturel (...) s'inscrit dans la politique de décentralisation du gouvernement visant à faire des régions des pôles véritables de décisions. »

« Pour un partenariat durable. L'entente de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la culture et des communications » 1995. ISBN : 2-550-24440-0. Page 3

Ces gouvernements locaux, comme le mentionne la même brochure (page 4) sont « considérés comme le gouvernement le plus proche de la population et le plus apte à identifier ses besoins et à y répondre ». Il s'agit d'un secteur où une intervention forte, planifiée et concertée est nécessaire. La culture doit devenir une dimension de l'action publique locale et régionale et pas

seulement un secteur d'activité ou un poste budgétaire. À ce titre, les Conseils régionaux de la culture devraient être mieux soutenus et renforcés dans leurs moyens et leurs mandats.

Dans le cadre de la volonté actuelle du gouvernement de décentraliser et valoriser les « régions ressources » les ministères impliqués (Culture, Affaires municipales, Éducation, des Régions) devraient mettre sur pied une mission culturelle visant les municipalités, les municipalités régionales de comtés, les associations municipales et les commissions scolaires dont les objectifs pourraient être :

- l'adoption de politiques culturelles locales et régionales
- une collaborations structurées entre les milieux scolaires, municipaux et culturels
- le partage des équipements (salles de spectacles, locaux polyvalents, bibliothèques...)
- une analyse des équipements disponibles et plans d'acquisitions
- la constitution de groupes d'intérêts culturels
- le soutien aux artistes locaux et régionaux
- l'organisation de saisons culturelles en région
- le maintien d'une table permanente de concertation scolaire-municipale-culturelle
- une augmentation des budgets municipaux consacrés à la culture
- favoriser « les dimensions nouvelles de la culture telles que la sensibilisation, la promotion, la diffusion et la mise en marché de produits culturels »

*(Pour un partenariat durable, l'entente de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la culture et des communications, 1995, page 9)*

Comme le constatent et le regrettent la majorité des organismes culturels nationaux, il est de plus en plus difficile de rejoindre les citoyens par les moyens conventionnels. Comme le constatent et le regrettent les organismes culturels en région, il est de plus en plus difficile d'animer une vie culturelle régionale.

« Or, il paraît clair, aujourd'hui, qu'il ne sert à rien d'accentuer la circulation et la multiplication des spectacles sans, auparavant, mettre en place les mécanismes qui permettront de développer les publics. D'où la nécessité d'une intervention mieux ciblée de la part de l'État et de ses partenaires. » (Politique de diffusion : Remettre l'art au monde)

## **Politiques culturelles de commissions scolaires et des projets éducatifs**

Les commissions scolaires sont des entreprises culturelles. L'apprentissage et l'enseignement sont les premières bases de la culture. Le développement culturel devrait s'inscrire normalement dans les objectifs premiers tant des commissions scolaires que des écoles. Maintenant que le « rehaussement du niveau culturel » est inscrit dans l'actuelle réforme de l'éducation au Québec, il est permis d'espérer ! Nous croyons qu'il y aura encore beaucoup d'efforts à faire pour cette dimension s'inscrive normalement dans les programmes d'action tant des écoles que des commissions scolaires.

L'Association québécoise des comités culturels scolaires a publié, durant l'année scolaire 2000-2001, un document de soutien aux commissions scolaires qui voudrait se doter d'une politique

culturelle. Déjà quelques-unes ont adopté une telle politique et une douzaine d'autres ont signifié leur intention d'y travailler durant l'année scolaire 2001-2002.

Il y aurait là une action concrète que les deux ministères de l'Éducation et de la Culture pourraient mener conjointement.

L'école a pour mission première de faire découvrir aux élèves le plaisir des choses de l'esprit. L'inclusion de la dimension culturelle aux projets éducatifs de toutes les écoles devrait également être l'objet d'une action systématique de la part des deux ministères. Le ministère de la Culture et des Communications, suite à la suggestion de l'Association québécoise des comités culturels scolaires, se prépare à publier un document sur l'intégration de la dimension culturelle au projet éducatif.

Nous craignons toutefois que cette publication n'ait que peu d'écho si elle n'est pas accompagnée d'incitations et d'un programme de relance et de suivi pour être vraiment efficace.

### **Approches différentes pour les écoles primaires et secondaires**

La formule des comités culturels scolaires convient bien aux écoles primaires. Nous avons constaté, cependant qu'elle ne répond pas aussi bien aux besoins des écoles secondaires. Celles-ci, en effet, ont peu de liens entre elles, elles sont éloignées les unes des autres, elles regroupent beaucoup plus d'élèves, la structure de la grille horaire est plus complexe. Il faudrait donc, à notre avis, avoir une approche différente si nous voulons y promouvoir les activités et les sorties culturelles.

L'Association québécoise des comités culturels scolaires a développé une proposition qu'elle avait soumise aux organismes culturels, aux commissions scolaires et aux écoles secondaires de la région de Québec : « La Culture, c'est pas secondaire ». La grande majorité des organismes culturels et deux commissions scolaires avaient accepté de participer au projet. Malheureusement celui-ci ne pût se poursuivre parce que la direction régionale du ministère de la Culture avait alors refusé de le soutenir. Le projet nous semble encore valable et nous le présentons en Annexe 4.

# CONCLUSION

---

---

Nous avons essayé, dans ce Mémoire, d'aborder l'ensemble des problèmes qui touchent la relation entre la culture et l'éducation sous l'angle particulier du jeune public.

En première partie :

- le portrait présenté de l'école courtisée exprime clairement sa saturation vis-à-vis de ce déluge de sollicitations. Il est alors impossible que tous ces intervenants du milieu culturel atteignent la clientèle scolaire possible comme il est impossible que les écoles puissent répondre à toutes ces demandes.
- la création et la production de spectacles et activités à l'intention du jeune public ne font qu'augmenter, ajoutant ainsi, par le fait même, à la quantité de subventions réclamées.
- une analyse des programmes actuels offerts aux écoles (les artistes à l'école et la tournée des écrivains, les sorties culturelles, les projets de concertation culture-éducation, les journées de la culture, la semaine québécoise des arts et de la culture à l'école, le 1,3M\$ des projets culturels au primaire) répondent sans doute à un certain besoin. Toutefois, dans certains cas, ils doivent être repensés afin de les rendre plus efficaces et mieux atteindre les objectifs visés.

En deuxième partie, nous avons voulu explorer quelques pistes qui nous semblent prometteuses.

Ainsi :

- la nature même du partenariat entre le ministère de l'Éducation et celui de la Culture et des Communications est discutée dans ce mémoire.
- le dynamisme de chacun des secteurs artistiques se définit-elle uniquement par la participation de professionnels ou par la participation massive de la population ?
- le mémoire insiste également sur la nécessaire participation et implication des municipalités au regard de ce jeune public, élèves dans nos écoles, mais surtout, actuels et futurs citoyens en quête d'autonomie.
- le programme de formation de l'école québécoise annonce une volonté de rehaussement culturel dans les écoles primaires et secondaires. Il nous semble évident que la réalité de chacune d'entre elles est très différente. Nous suggérons que les ministères de l'Éducation et de la Culture et des Communications incitent réellement les commissions scolaires à se doter d'une politique culturelle.

Notre objectif, suite à la diffusion de toutes ces informations, est de proposer des solutions concrètes, applicables, susceptibles de rallier les intervenants. Il faut insister là-dessus : trouver des moyens autour desquels il sera possible de se concerter en vue d'assurer le développement des arts et de la culture auprès du jeune public, lequel aura par la suite des répercussions à moyen et long terme sur l'état de la culture québécoise.

Il faut donc accentuer les communications directes entre partenaires des écoles, de la Culture et de l'Éducation, pour ainsi donner satisfaction à notre client, l'élève. N'est-il pas ironique que c'est justement la communication qui fait ici défaut, quand la culture est essentiellement communication ?

Nous avons voulu placer nos lecteurs en situation de réflexion quant à l'organisation actuelle touchant la culture et l'éducation. Depuis plusieurs années, certains endroits vivent de belles expériences grâce au partenariat « culture-éducation ». Comment faire pour que toutes les régions du Québec puissent expérimenter ce que vivent ces milieux ?

Paul Labrecque, président

René Gibeault, secrétaire

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES COMITÉS CULTURELS SCOLAIRES

1071, avenue de Coulonge, Sillery (Québec) G1S 3Z2

Téléphone et télécopieur : (418) 527-3736

# RECOMMANDATIONS

---

---

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

---

- 1 Approfondir et rendre opérationnel le partenariat entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture et des Communications, par la définition et la réalisation d'objectifs communs.
- 2 Favoriser la mise en place de structures permanentes et d'actions en réseau dans le milieu scolaire (à titre d'exemple, les comités culturels scolaires).
- 3 Soutenir les activités culturelles pratiquées en amateur dans le système scolaire, aux niveaux primaire, secondaire et collégial.
- 4 Poursuivre des objectifs qui correspondent aux réalités et aux besoins du réseau scolaire primaire, secondaire et collégial.
- 5 Inciter les commissions scolaires à se doter d'une politique culturelle.
- 6 Inciter les conseils d'établissement et les directions d'école à inscrire la dimension culturelle à leur projet éducatif.
- 7 Inciter davantage les municipalités et les municipalités régionales de comtés à se doter d'une politique culturelle et à y consacrer 5 % de leurs budgets.
- 8 Entreprendre une action majeure auprès des municipalités, des municipalités régionales de comtés et des commissions scolaires pour que la dimension culturelle devienne un élément important du développement régional.
- 9 Organiser des actions spécifiques à l'intention du personnel enseignant en exercice dans le but de les sensibiliser à leur rôle de « passeurs culturels ».

- 10 Préparer un ou des modules en animation culturelle à l'intention des facultés d'éducation des universités pour les enseignants en formation.
- 11 Rationaliser la création et la production de spectacles à l'intention du jeune public
- 12 Entreprendre une étude complète sur la pratique artistique en amateur au Québec pour en mesurer l'importance et les impacts.

### RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES :

---

- 1 Que les règles de la mesure specta-jeunes soient modifiées pour qu'elles correspondent aux besoins du réseau scolaire.
- 2 Que le remboursement des frais de transport pour les sorties culturelles aux musées et lieux historiques rejoigne rapidement le 40 % attribué aux sorties en arts de la scène et que les deux subventions tendent rapidement vers le 100 %.
- 3 Que le programme Rencontre Culture-Éducation soit revu et adapté aux réalités scolaires.
- 4 Que les ministères soutiennent la production de cahiers pédagogiques à l'intention des enseignantes et des enseignants pour les aider dans leur rôle de « passeurs culturels ».
- 5 Que l'Organisation des Journées de la culture ait deux mandats :
  - le maintien, à la fin septembre, de son rôle actuel pour la clientèle adulte uniquement;
  - un rôle semblable pour la clientèle scolaire, lors de la Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école.
- 6 Que le ministère de l'Éducation prépare un relevé complet des grilles matières adoptées par les écoles primaires et secondaires en 2002-2003 afin de

connaître le portrait réel de l'enseignement des arts et de la place des spécialistes dans cet enseignement.

- 7 Que le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture, dans le cadre du Protocole d'entente entre les deux ministères, mettent sur pied une mission culturelle ayant pour objectif la promotion et l'implantation d'activités culturelles et artistiques dans toutes les écoles secondaires et tous les collèges du Québec.
- 8 Qu'un projet pilote comme « La Culture...c'est pas secondaire » soit repris (l'implantation d'agents culturels dans toutes les écoles secondaires et les CEGEPS de la province).
- 9 Que les statistiques du ministère de la Culture et des Communications, concernant le jeune public, comprennent les spectacles professionnels présentés sans l'intervention d'un diffuseur reconnu.
- 10 Que les deux ministères supportent des projets qui favorisent la connaissance du patrimoine local et régional.

# TABLE DES MATIÈRES

---

Présentation	page 1
<b>PREMIÈRE PARTIE : DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE</b>	
De la démocratisation de la culture	page 3
L'école courtisée	page 4
La création et de la production de spectacles et d'activités culturelles à l'intention du jeune public	page 8
Analyse des programmes actuels :	page 11
Artistes à l'école et Tournée des écrivains	page 12
Les sorties culturelles	page 14
Projets de concertation culture-éducation	page 16
Journées de la culture - Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école	page 16
Enseignement des arts dans les écoles	page 17
<b>DEUXIÈME PARTIE : VERS LA DÉMOCRATIE CULTURELLE</b>	page 19
La concertation Éducation-Culture	page 20
La pratique en amateur	page 21
L'implication des municipalités	page 25
Une décentralisation réelle	page 26
Politiques culturelles de commissions scolaires	page 27
Approches différentes pour les écoles primaires et secondaires	page 28
Conclusion	
<b>RECOMMANDATIONS</b>	page 29
<b>Annexe 1 Les comités culturels scolaires et leur Association</b>	
<b>Annexe 2 L'école courtisée</b>	
<b>Annexe 3 Dépenses culturelles en région</b>	
<b>Annexe 4 Projet culturel pour les écoles secondaire</b>	

## **Ont participé à la rédaction de ce mémoire :**

---

---

**Le comité exécutif de l'Association québécoise des comités culturels scolaires :**

**Paul Labrecque**

**Cadre scolaire à la retraite**

**Commission scolaire Beauce-Etchemin**

**René Gibeault**

**Directeur d'école à la retraite**

**Commission scolaire des Affluents**

**Monique St-Arneault**

**Conseillère pédagogique en arts**

**Commission scolaire des Sommets**

**Jean-Maurice Boulet**

**Professeur de musique**

**Commission scolaire des Rives-du-Saguenay**

**Gilles Carbonneau**

**Directeur d'école à la retraite**

**Commission scolaire de Montréal**

**Bernard St-Denis**

**Coordonnateur, service de l'enseignement**

**Commission scolaire des Patriotes**

**Lucie Gailloux**

**Conseillère en activités culturelles**

**Commission scolaire des**

**Premières Seigneuries**

**Yvon Villeneuve**

**Conseiller pédagogique en arts**

**Commission scolaire de la Seigneurie-  
des-Milles-Iles**

**Paul Lessard**

**Directeur d'école**

**Commission scolaire des Sommets**

**Claude Gignac**

**Directeur d'école**

**Commission scolaire de la Côte-du-Sud**

---

---

**Ce mémoire a été approuvé par les présidentes et les  
présidents des comités culturels scolaires lors d'une réunion  
tenue le 26 avril 2002.**

---

---